

# Intervention en fonds propres - Turenne Hôtellerie

## TURENNE CAPITAL PARTENAIRES

### Présentation du dispositif

Turenne Hôtellerie est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Turenne Hôtellerie intervient dans les entreprises du secteur de l'hôtellerie. Ce fonds vise des hôtels ayant une capacité de 30 à 200 chambres, implantés dans de grandes métropoles françaises et européennes.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Les interventions de Turenne Hôtellerie concernent des opérations de développement ou croissance externe.

Turenne Hôtellerie intervient en capital-développement.

L'intervention de Turenne Hôtellerie peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Turenne Hôtellerie varie en fonction du projet de l'entreprise.

Turenne Hôtellerie intervient de façon minoritaire ou majoritaire, et participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

#### Pour quelle durée ?

Il intervient sur le moyen et long terme, (généralement pour une durée de 6 à 9 ans).

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Conditions d'accès
  - › Conditions de durée

---

## Organisme

### TURENNE CAPITAL PARTENAIRES

- 9 rue de Téhéran  
75008 PARIS  
Téléphone : 01 53 43 03 03  
Télécopie : 01 53 43 03 04  
Web : [www.turennecapital.com](http://www.turennecapital.com)